

**CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES
PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le mardi 30 septembre 2025 à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni au Palais Sarde, situé au 10 rue de la Préfecture à Nice, pour donner suite à la convocation adressée par Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, par courriel le 22/09/2025.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres absents excusés : 51

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Présente.

Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé

Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Pierrette ALBERICI, Suppléante, Présente.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ASPREMONT : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVEDERE : M. Thierry GIACOMO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BENDEJUN : M. Thierry LORETTE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BEUIL : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BLAUSASC : Mme Evelynne LABORDE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CARROS : Mme Virginie SALVO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CLANS : Mme Louise RAPPUC, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de COLOMARS : Mme Isabelle BRÈS, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de DRAP : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Excusée.



Pour la Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GUILLAUMES : M. Alain BRES, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA PENNE : Mme Hélène DELYFER, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LANTOSQUE : M. Jean THAON, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Jean Claude VALLAURI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean Pierre CASTIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de MOULINET : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ROQUEBILLERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR (1 voix) : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (1 voix) : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Titulaire.
Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE : Mme Anne-Marie ZIMMERMAN, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de TENDE : M. Jean-Charles QUERCIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de TOURETTE LEVENS : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.



INVITÉS PRÉSENTS A LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL :

- Mme Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe Culture, Transformation numérique, Relation à l'usager du Département des Alpes-Maritimes,
- Mme Laura DE-VIT, Chef de l'action culturelle Territoriale du Département des Alpes-Maritimes,
- M. Gilles MICHALEC, Payeur Départemental,
- M. Christian TOURNIAIRE, Directeur du Conservatoire des Alpes-Maritimes,
- Mme Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur du CAM,
- Mme Corinne LAZARO, Responsable des finances du CAM,
- Mme Eugénie JOUANNET, Responsable des ressources humaines du CAM,
- Mme Marion DALMAZZO, Responsable d'accueil en charge du bureau des scolarités du CAM,
- Mme Eline NICOLET, Chargée de la communication du CAM.

ORDRE DU JOUR :

PROCES-VERBAL

01. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 19.06.2025

FINANCES

02. Créances admises en non-valeur
03. Modalités de cession d'un instrument de musique

RH

04. Mise à jour du tableau des effectifs

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SCOLARITÉ

Bilan année 2024/2025
Bilan rentrée 2025/2026

COMMUNICATION

Stratégie et projet de communication



La Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Marie-Amélie GINESY, ouvre la séance à 14h00 et remercie l'ensemble des membres présents, les conseillers départementaux, les représentants des communes, les services administratifs du Département, la Paierie Départementale et l'équipe administrative du CAM.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, remercie les Vice-Présidents Auguste VEROLA et Yannick BERNARD de leur présence respective.

Elle remercie chaleureusement le Président du Conseil Départemental pour le soutien apporté au Conservatoire des Alpes-Maritimes et rappelle que l'année s'est clôturée d'une belle manière au Palais Nikaia avec le Concert des élèves du Conservatoire le 27 juin 2025.

La Présidente précise à l'assemblée que cette rentrée est encore bien remplie et riche en formalité administrative. Les réunions de rentrée, la gestion des inscriptions, les échanges avec les communes membres. Elle remercie chaleureusement les communes pour leurs accueils lors des réunions de rentrée et donne la parole à Yannick BERNARD.

Le vice-président, Yannick BERNARD, indique qu'il était enchanté de la réunion de rentrée qui s'est tenue sur sa commune de Carros et il espère pouvoir dynamiser ce type de réunion. Il demande aux communes membres de leur apporter de l'importance car c'est un moment d'échange entre les administrés, les élus et l'équipe pédagogique. Ces rencontres privilégiées sont selon lui à diffuser.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30.06.2025

Adressé par courriel aux membres du Comité Syndical et mis en ligne sur le site du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Procès-Verbal du 30.06.2025.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2/FINANCES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Marie-Amélie GINESY expose à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



CONSIDÉRANT que l'ensemble des procédures juridiques visant à recouvrer les titres ont été mises en œuvre par le Comptable Public dans les délais réglementaires et qu'elles n'ont pu aboutir, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

Nature Juridique	Exercice	Objet	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2024	564-CREANCES COURS ENFANTS	2.88 €	2.88 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	564-CREANCES COURS ENFANTS	145.50 €	0.50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	564-CREANCES COURS ENFANTS	172.70 €	0.50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	564-CREANCES COURS ENFANTS	283.78 €	0.02 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	564-CREANCES COURS ENFANTS	652.50 €	0.50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2025	564-CREANCES COURS ENFANTS	184.80 €	0.80 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2025	564-CREANCES COURS ENFANTS	255.26 €	0.01 €	RAR inférieur seuil poursuite
			TOTAL	5.21 €	

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné de l'exercice. Les crédits nécessaires au chapitre 65 ont été prévus au Budget Primitif 2025.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'admettre en non-valeur la totalité des créances susvisées pour un montant 5.21 €.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3/ FINANCES : MODALITÉS DE CESSIION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

La Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Marie-Amélie GINESY rappelle aux membres du Comité Syndical :

VU l'article R.1431-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;



VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment ses articles L.2211-1, L.1 [l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les établissements publics] ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT qu'un instrument de musique qui n'a pas un caractère exceptionnel ne peut être assimilé aux biens relevant du domaine public mobilier listés par l'article L.2112-1 du CGPPP. Or, les biens qui ne relèvent pas du domaine public appartiennent au domaine privé et peuvent donc être aliénés. Le domaine privé mobilier est donc composé des biens mobiliers « ordinaires » nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

CONSIDÉRANT que le Conservatoire est doté dans le cadre de ses missions d'enseignement musical, d'un parc instrumental permettant aux élèves de louer certains instruments de musique ;

CONSIDÉRANT que le Conservatoire procède à la vérification de son parc instrumental en fin d'année scolaire afin d'identifier ses besoins, n'impliquant pas nécessairement l'achat de nouveaux instruments ;

CONSIDÉRANT que le Conservatoire souhaite offrir à ses élèves la possibilité de racheter leur instrument de musique, sous réserve de certaines conditions.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les conditions suivantes pour permettre à un élève de racheter un instrument :

- Pour les biens de faible valeur (coût unitaire 500 TTC), l'instrument de musique peut être cédé à l'élève sous réserve que celui-ci soit totalement amorti (1 an) ;
- Pour les autres biens, une estimation sera réalisée par un professionnel pour déterminer le prix de cession ;
- Rachat d'un instrument sur accord de la Direction et sous réserve de disponibilité.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4/ RH : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Marie-Amélie GINESY, indique à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.



Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget 2025.

VU l'adoption du Comité Syndical en date du 19/06/2025 sur la suppression d'un poste administratif,

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En date du 19/06/2025, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité le tableau des effectifs ci-dessous :

63 Emplois permanents au 01/06/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	13	8	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	3	0	3
ADM	C	Adj. Administratif Principal 2ème C. 35 Hrs	0	0	0
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			49	14	63

Suite à l'appréciation favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale,

Et en rappelant que les mouvements du personnel n'ont pas d'impact sur la masse salariale,

Il convient de procéder à la fermeture des emplois suivants du tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent d'assistant administratif 1ère classe (cadre C) à temps complet 35h à compter du 01/10/2025,
- 3 emplois permanents d'assistant territorial d'enseignement artistique 2ème classe (cadre B) à temps non-complet à compter du 01/10/2025.

**4 Emplois permanents à supprimer au 01/10/2025**

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	C	Adj. Administratif Principal. 1ère classe 35 Hrs	1		1
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs		3	3
TOTAL			1	3	4

Et de procéder à l'ouverture des emplois suivant dans le tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent de professeur d'enseignement artistique Hors classe (cadre A) à temps complet à compter du 01/10/2025,
- 3 emplois permanents d'assistant territorial d'enseignement artistique 2^{ème} classe (cadre B) à temps complet à compter du 01/10/2025.

4 Emplois permanents à créer au 01/10/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	1		1
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	3		3
TOTAL			4		4

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs ainsi proposée :

63 Emplois permanents au 01/10/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	0	2
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			52	11	63

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La Présidente informe que Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur va présenter en détail le bilan de l'année passée et de cette nouvelle rentrée.

Maryline GERMANO, Adjointe au directeur, prend la parole et annonce que l'année 2024/2025 a été une année positive pour le Conservatoire.

Elle rappelle le nombre total des élèves adultes et enfants : 1284 inscrits. Puis le nombre d'élèves en Intervention en Milieu Scolaire : 124 classes soit 2 600 élèves. Elle remercie chaleureusement les membres de l'assemblée car c'est grâce aux mairies que ce dispositif existe et donne l'égalité des chances aux enfants du Département.

Elle annonce une nouveauté avec la mise en place de l'éveil musical et sensoriel en crèche (de 8 mois à 3 ans) dans le pays grassois et à Valberg.

Pour l'activité danse, lancée l'année dernière, 108 élèves ont bénéficié des cours de danse : hip hop, modern jazz et zumba.

Elle précise qu'il y a eu beaucoup de retour positif après le concert du Nikaia et souligne que cet évènement était une belle clôture de l'année scolaire.

Quant à la rentrée 2025-2026, elle rapporte une rentrée très dynamique et toujours en développement.

En ce qui concerne les réunions de rentrée, les professeurs et l'équipe administrative se sont déplacés sur 30 centres pour assurer les échanges avec les familles et les élus et présenter les instruments. Elle remercie les membres du CAM pour leur accueil et la mise à disposition des salles. Elle précise enfin que le but de ces réunions est de faire découvrir des instruments et de continuer à prendre de nouvelles inscriptions.

A ce jour, il n'est pas possible de donner de chiffres précis sur les inscriptions pour 2025/2026 puisque des inscriptions arrivent chaque jour. Elle laisse ensuite la parole à Marion DALMAZZO, responsable du bureau des scolarités.

Marion DALMAZZO, Responsable du bureau des scolarités, précise que les inscriptions se font en plusieurs étapes et débutent au mois de juin. Les familles reçoivent un mail précisant qu'ils sont prioritaires et qu'ils peuvent d'ores et déjà se réinscrire jusqu'à une date butoir. Passé cette date, les inscriptions sont ouvertes à tous. Durant tout l'été, le Conservatoire reçoit des inscriptions soit par courrier, mail ou via le logiciel. Enfin la troisième vague arrive grâce aux réunions de rentrée dans les communes.

Les inscriptions sont donc traitées dès le mois de juin jusqu'à la rentrée. Un suivi personnalisé est fait auprès de chaque famille qui sont sur liste d'attente. Le but étant que les élèves ne pas se retrouvent pas sans cours de musique.



Des solutions sont trouvées (ajouter des créneaux horaires, rediriger l'élève vers une commune limitrophe). Pour cette rentrée, il y a des listes d'attente en piano, guitare et batterie.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, reprend la parole et précise que le Conservatoire est bien sûr à l'écoute de chacun pour trouver des solutions et que si une commune rencontrait une difficulté il fallait le signaler.

Lors du prochain comité Syndical en décembre prochain, un bilan fiable et précis sera fait sur les inscriptions et une cérémonie aura lieu comme l'an dernier pour la remise des diplômes.

Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur, reprend la parole et indique à l'assemblée que des nouveaux centres ont ouverts pour cette rentrée :

- Guitare à Saint Sauveur sur Tinée et une classe supplémentaire à Gillette,
- Trompette à Carros,
- Musique traditionnelle à Guillaumes.

Suite au développement de la danse, la danse classique s'est introduite dès septembre 2025 :

- Danse Classique à Tende, Valdeblore, Gillette,
- Modern Jazz (ASAC) au collège de Saint -Etienne- de Tinée,
- Danse Hip-Hop à Levens.

Des projets sont en cours de finalisation comme l'ouverture de la Danse Classique et de la Zumba à Villars sur Var.

Puis elle annonce le développement de plusieurs disciplines telles la Mandoline, le Violoncelle, la Trompette, l'Accordéon, la Guitare, la Danse et les Interventions en Milieu Scolaire qui s'explique par l'organisation des « matinées découvertes » sur certaines communes. Ces réunions ont permis aux enfants de pouvoir passer par des ateliers et s'essayer à un instrument.

Enfin, la présentation de la 2^{ème} édition des stages d'été Musique et Nature 2024-2025. Le principe est de permettre aux enfants de recevoir un cours instrumental le matin et des activités proposées par la mairie l'après-midi, avec un concert artistique sur la place de la commune à la fin du stage.

Ces stages se sont déroulés à :

- Puget-Théniers (du 6 au 12 juillet 2025) ;
- Saint-Etienne-de Tinée (du 24 au 30 août 2025) ;
- Conservatoire des Alpes-Maritimes - Masterclass avec Norah Amsellem (du 21 au 27 juillet).

Elle remercie les communes de Puget-Théniers et Saint-Etienne de Tinée pour l'organisation de ces stages, la mise à disposition des locaux et l'accueil pour cette seconde édition parfaitement réussie.

Pour conclure, Maryline GERMANO assure une année très positive. Le Conservatoire poursuit son déploiement géographique sur l'ensemble du territoire, la diversification des disciplines et des esthétiques. L'objectif est de maintenir la dynamique, le développement et de toujours répondre à la demande des usagers.



La Présidente, Marie-Amélie GINESY remercie Maryline GERMANO pour son intervention et présente Eline NICOLET, nouvellement arrivée au Conservatoire en tant que chargée de communication.

La Présidente rappelle que la stratégie de communication du Conservatoire a été dynamisée avec la création de la charte visuelle et le développement du site internet. Eline NICOLET aura donc à charge de faire vivre la communication du Conservatoire. La Présidente lui donne la parole pour la présentation du projet et des axes stratégiques.

Eline NICOLET, chargée de communication, prend la parole et fait d'abord le constat actuel de la communication. L'offre du Conservatoire est diversifiée et bien présente sur l'ensemble du territoire, cependant on fait face à une problématique conséquente par le manque de visibilité des messages de communication pour faire connaître les activités. Dans un premier temps, le travail va être de les mettre en avant et de les valorisées sur l'ensemble des communes par des canaux numériques (internet, réseaux) en plus des canaux traditionnelles (affiches et flyers).

Les différentes pistes de communication à venir sont les suivantes :

- Newsletter mensuelle,
- Présence sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram,
- Utilisation du site internet comme référence officielle,
- Modernisation de nos canaux avec QR Codes,
- Refonte de la plaquette de présentation du CAM,
- Plaquette de présentation adaptée aux évènements,
- Développement des signalétiques (kakémonos, goodies).

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, remercie Eline NICOLET pour son intervention et précise à l'assemblée que c'est une présentation succincte et que le Conservatoire a souhaité un lancement simple et efficace. Les réseaux sociaux sont essentiels et indispensables. Pourtant ils ne sont pas exploités tout comme le site internet et les relations presses.

Si l'assemblée est d'accord, on fera un premier bilan en cours d'année pour recenser les remarques et suggestions.

Madame Anne-Marie, REDELSPERGER, commune de Puget-Théniers demande à intervenir.

Elle précise qu'elle trouve l'idée parfaite mais elle souhaiterait que la communication arrive aux membres représentants et pas uniquement aux Maires des communes.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, en réponse, précise que désormais la communication sera adressée aux maires et aux élus.

Le Vice-Président, Auguste VEROLA, demande à intervenir. Il souhaiterait faire deux suggestions.

Au mois de novembre, « C'est pas classique » sera présent dans 12 communes du Département. L'idée serait de profiter de « C'est pas classique » pour s'associer à des communes membres du Conservatoire afin de trouver un moyen de distribuer des flyers à cette occasion.



DÉPARTEMENT 06

On pourrait également imaginer faire une pleine page dans Nice Matin, si ce n'est pas trop cher pour communiquer et d'y ajouter des photos du Conservatoire (Nikaia, auditions, communes adhérentes) afin de développer la communication dans tout le Département.

Madame Anne-Marie, REDELSPERGER, commune de Puget-Théniers demande à intervenir. Elle précise qu'il y a déjà dans les communes une application qui fonctionne très bien pour communiquer, il s'agit de ILLI WAP.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, remercie le Vice-Président, Auguste VEROLA et propose de reprendre les échanges plus tard. L'idée est intéressante et pertinente mais il faut la budgétiser. Elle propose d'étudier cette proposition et l'évoquer lors d'une prochaine réunion.

Madame Anne-Marie, REDELSPERGER, commune de Puget-Théniers demande à intervenir. Elle indique que l'organisation des réunions de rentrée était formidable. Ce travail est essentiel car c'est vraiment la coordination entre le Conservatoire, la commune et les usagers. L'année prochaine on mettra à disposition une salle plus grande.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, confirme la réussite de la réunion de rentrée pour la commune de Valberg mais aussi avoir eu de nombreux retours très positifs sur d'autres communes.

La Responsable RH, Eugénie JOUANNET, demande à avoir la parole. Elle souhaite porter à la connaissance de l'assemblée qu'un professeur de piano est en congé maladie depuis la rentrée et pour une durée de plus d'un mois. Le Conservatoire a réussi à la remplacer pour le début des cours sans que cela n'est d'impact pour les communes. Cependant, la gestion d'un arrêt maladie est toujours une difficulté pour le Conservatoire qui n'a pas la capacité de traiter plusieurs cas.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY remercie les membres pour leur présence et les invite à découvrir la dernière acquisition du Conservatoire des Alpes-Maritimes, un orgue portatif présenté par le Directeur, Christian TOURNIAIRE.

Fait à Nice, le 30/09/2025

La Présidente,
Marie-Amélie GINESY